

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et des ressources humaines</p> <p>Office du personnel de l'Etat</p> <p>Direction de l'évaluation et du système de rémunération</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 07.12.2017	Date de révision	Date de mise en application 01.12.2017
1. Dénomination de la fonction		Code fonction	
Technicien informatique 3- technicienne informatique 3		2.03.042	
2. But de la fonction			
<p>Evaluer, installer et assurer la maintenance des systèmes de postes de travail et de serveurs (matériels, logiciels et réseaux locaux) dans le domaine de l'informatique individuelle et dans de multiples environnements multimédia et communication.</p>			
3. Description de la fonction			
<p>Outre les connaissances et les activités définies dans la fonction de technicien ou technicienne informatique 2, mais dans des environnements multiples et évolutifs, la fonction implique notamment d'/de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer, en tant que spécialiste, aux groupes de travail dans le cadre des projets afin d'identifier, de définir, d'intégrer et de mettre en œuvre les composants matériels et logiciels, nécessaires à sa bonne résolution; - gérer les composants matériels, les logiciels, les réseaux et les équipements de communication en place ou nouveaux : installation, maintenance, formation des utilisateurs (également pour la réparation le remplacement), résolution de problèmes, inventaire, etc.; - gérer et organiser le travail d'une petite équipe de techniciens lors des déploiements; - contribuer à l'industrialisation des déploiements en proposant les dossiers de packaging d'applications; - participer à la conception globale des nouvelles plateformes; - mettre en production des applications transversales dans des environnements multiples (mondes Apple et Android) pour en faire des bornes publiques; - participer au contrôle interne et à l'identification des risques et des défaillances; - exécuter d'autres tâches à la demande de la hiérarchie. 			
4. Exigences de la fonction			
Brevet fédéral technique assorti d'une expérience professionnelle dans le domaine considéré.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	D	H	B	G	Cl. max. 14
Points	26	13	42	8	41	Total 130